

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

23/02/2023

26 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mme HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, M. PICHE Barthélémy à M. LESAGE Claude, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian, M. LOMBARD Daniel à M. CEVOZ-MAMI Christian, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

03 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine, Mme Caroline MADELON.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BP 2023

Considérant les résultats du compte administratif 2022 du budget principal ci-dessous,

Budget Principal	CA 2022
Recettes de fonctionnement	9 420 678.95
<i>Reprise excédent 2021</i>	1 265 507.60
Dépenses de fonctionnement	7 822 066.02
<i>Reprise déficit 2021</i>	0
Résultat de fonctionnement 2022	1 598 612.93
Recettes d'investissement	988 600.48
<i>Reprise excédent 2021</i>	63 338.79
Dépenses d'investissement	493 789.57
<i>Reprise déficit 2021</i>	0.00
Résultat d'investissement 2022 sans RAR	494 810.91
<i>RAR 2022 - Recettes</i>	46 439.73
<i>RAR 2022 - Dépenses</i>	174 003.15
Résultat d'investissement 2022 avec RAR	367 247.49
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (hors RAR)	2 093 423.84
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (avec RAR)	1 965 860.42

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un excédent dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,

Monsieur le Président indique que compte tenu de la clôture du budget annexe Pravaz au 31/12/2022, le budget principal doit reprendre les résultats du budget annexe Pravaz en son sein.

Considérant les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe pépinière d'entreprises Pravaz ci-dessous,

Budget Annexe Pravaz	CA 2022
Recettes de fonctionnement	56 618.94
<i>Reprise excédent 2021</i>	0
Dépenses de fonctionnement	58 621.52
<i>Reprise déficit 2021</i>	0
Résultat de fonctionnement 2022	-2 002.58
Recettes d'investissement	141 577.46
<i>Reprise excédent 2021</i>	115 826.27
Dépenses d'investissement	56 215.46
<i>Reprise déficit 2021</i>	0
Résultat d'investissement 2022 sans RAR	85 362.00
<i>RAR 2022 - Recettes</i>	0.00
<i>RAR 2022 - Dépenses</i>	6 413.02
Résultat d'investissement 2022 avec RAR	78 948.98
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (hors RAR)	83 359.42
RESULTAT DE CLOTURE 2022 (avec RAR)	76 946.40

Après avoir examiné le compte administratif du budget Pravaz, constatant qu'il fait apparaître un **déficit** dans la section de fonctionnement et un **excédent** dans la section d'investissement,

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2023 du Budget principal :

- 1 596 610.35 € (soit les 1 598 612.93 euros du BP principal moins les 2 002.58 euros du BP Pravaz) au compte 002 – Recettes de fonctionnement,
- 580 172.91 € (soit les 494 810.91 euros du BP principal plus les 85 362 euros du BP Pravaz) au compte 001 – Recettes d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif,

Vu la Délibération du 29 Novembre 2022 n°2022_11_29_17 relative à la clôture du budget annexe pépinière d'entreprises Pravaz.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 du budget primitif 2023 comme suit :

- 1 596 610.35 € (soit les 1 598 612.93 euros du BP principal moins les 2 002.58 euros du BP Pravaz) au compte 002 – Recettes de fonctionnement,
- 580 172.91 € (soit les 494 810.91 euros du BP principal plus les 85 362 euros du BP Pravaz) au compte 001 – Recettes d'investissement.

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 09/03/2023,

LE PRESIDENT,

Paul REGALLET



Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE